

20 SEP. 2016



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE

Secrétariat Régional
du conseil régional

SA-1609-24443-A

Président	
Cabinet	
DGS	
DGSB	
DGSR	
DGSZ	
DGSF	
DGAAP	
DGAI	
DGAED	
DGADE	
DADAEC	

Monsieur le Président, ...

CONSEIL REGIONAL
COUTIER 2016
22 SEP. 2016
Direction Générale Appointée
du développement économique

Monsieur Ary CHALUS
Président
Région Guadeloupe
rue Paul Lacavé petit - Paris
97109 BASSE TERRE Cedex

CONSEIL REGIONAL
Direction Générale des Services
Reçu le 21 SEP. 2016

15 SEP. 2016

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020, et au regard de la situation critique que connaissent les agriculteurs de notre pays, nous avons conduit à trois reprises depuis le printemps 2016 une délégation de représentants politiques et techniques des Régions et de l'ARF pour interpeller l'Etat lors de trois réunions de crise sur le FEADER et le FEAMP¹⁴.

Ces trois réunions qui portaient prioritairement sur les retards de mise en œuvre du FEADER ont permis d'aborder les points clés suivants :

- La diffusion aux Régions d'un calendrier précis de déploiement des outils informatiques permettant de payer les aides aux exploitations agricoles et aux territoires ruraux
- La simplification des outils informatiques afin d'accélérer leur déploiement
- La responsabilité financière de l'Etat en cas de corrections prononcées par les auditeurs de la Commission européenne
- Les relations de travail entre le ministère de l'agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et les Régions

A l'issue de ces réunions, nous pouvons considérer que plusieurs avancées et engagements de la part de l'Etat ont enfin été obtenus suite à la pression des Régions :

- Le renforcement des moyens humains des directions régionales et nationale de l'ASP
- La simplification des outils spécifiques au dispositif LEADER permettant d'envisager une accélération substantielle des déploiements informatiques et donc le paiement des aides aux territoires ruraux le plus rapidement possible
- Un premier calendrier de l'ASP indiquant les engagements de livraison des outils informatiques en cours de traitement
- L'engagement de l'Etat à ne perdre aucun crédit du FEADER dans le cadre de la clôture annuelle des comptes, arrêtée au 15 octobre prochain
- Sur le FEAMP, l'engagement du ministère en charge de la pêche et de l'ASP à mettre en place des outils informatiques simplifiés et ainsi permettre la mise en place des premiers paiements aux entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture...

¹⁴ Réunion avec le PDG ASP et les services du MAAF emmenée par Jean Pierre Raynaud le 03/05/16 et réunions sous l'égide du SGAE, emmenées par Renaud Muselier les 12/07/16 et 05/09/16.

d'ici la fin de l'année 2016 pour éviter une troisième année « blanche » aux acteurs de ce secteur


Néanmoins et malgré ces quelques avancées, il est nécessaire de maintenir une pression politique intacte des Régions auprès de l'Etat. Des demandes importantes demeurent à ce jour non prises en compte par les services du ministère de l'agriculture et l'ASP à savoir :

- La simplification des outils informatiques doit être généralisée autant que possible et ne pas se limiter au seul dispositif LEADER. Cela nécessitera des prochains échanges avec les auditeurs du FEADER au niveau national
- Le calendrier de livraison des outils informatiques doit être encore accéléré en multipliant les chaînes de production afin d'éviter les goulets d'étranglement au sein de l'ASP. Les Régions ne peuvent pas attendre plus longtemps pour payer les aides aux exploitations agricoles et aux territoires ruraux.
- La responsabilité financière de l'Etat en cas d'éventuelles corrections découlant de l'absence ou de mauvais fonctionnement des outils informatiques dont il devait assurer la mise en place. A ce jour, cette responsabilité repose sur les seules Régions en tant qu'autorités de gestion ce qui est clairement inacceptable politiquement et impossible d'un point de vue budgétaire.
- L'engagement de l'Etat à renforcer les moyens humains de ses services déconcentrés (DDTM / DRAF) qui instruisent les dossiers FEADER pour le compte des Régions.
- La garantie de l'Etat de ne pas accorder la priorité aux paiements des aides du 1^{er} pilier au détriment des aides du 2nd pilier (FEADER) mais aussi du FEAMP.


Nous continuerons personnellement de suivre ce dossier au cours des prochains mois et ne manquerons naturellement pas de vous tenir informé de son évolution. Notre engagement est total pour obtenir de l'Etat des réponses fermes, définitives et réellement efficaces sur le terrain dans nos régions respectives.

Dans l'immédiat, nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Renaud MUSELIER
Président-délégué de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur
Président de la Commission Europe
Député européen



Jean Pierre RAYNAUD
Vice président de la Région Nouvelle
Aquitaine
Président de la Commission Agriculture,
alimentation, forêt



Le Président
Ancien ministre

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 25 **JUL.** 2016



Monsieur le Premier Ministre,

La mise en œuvre du FEADER pour la période 2014-2020 demeure plus que jamais un sujet de préoccupation majeure pour les Régions qui se sont vues confier en 2012, par le Président de la République, l'autorité de gestion de ce fond.

En effet, en dépit de plusieurs alertes y compris auprès du Président de la République, les Régions restent confrontées à des problèmes constants de mise en œuvre du FEADER. A l'heure actuelle, ni le Ministre de l'Agriculture et ni le Président Directeur Général de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) n'ont été en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes à la hauteur de l'urgence et de la sensibilité politique auprès de la profession agricole et des élus ruraux.

Ainsi malgré plusieurs réunions de travail conduites par M. Renaud Muselier et Mme Valérie Létard, respectivement président et vice présidente de la Commission Europe et par M. Jean-Pierre Raynaud – président de la Commission agriculture de l'ARF, les Régions restent en attente de réponses et d'engagements clairs et précis de la part de l'Etat sur les sujets suivants :

- Concernant l'engagement et le paiement des dispositifs relevant du FEADER, les Régions déplorent l'absence d'avancée significative de la part de l'ASP pour développer un outil informatique performant pour le paiement effectif de l'ensemble des aides relevant du FEADER et de LEADER en particulier. En dépit d'une légère augmentation des moyens consacrés à ce chantier au niveau des directions régionales de l'ASP, celle-ci restera sans effet tant que ces dernières ne disposeront pas d'une réelle autonomie d'action vis à vis des autorités de gestion. Par ailleurs, les moyens mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture dans les services déconcentrés pour instruire les dossiers restent très insuffisants et cela en contradiction totale avec les engagements pris par le ministère de l'agriculture.

.../...

- Concernant le financement des dispositifs, les Régions ont, individuellement et collectivement, depuis plusieurs mois, demandé au Ministre de l'Agriculture de confirmer la capacité de l'Etat à assurer le cofinancement des aides FEADER pour l'exercice 2016. Ces inquiétudes se sont confirmées au printemps au moment de la notification des crédits en régions par le Ministère de l'Agriculture. La situation est en effet particulièrement critique pour ce qui concerne le cofinancement des MAEC et des aides d'accompagnement à l'agriculture biologique, dispositifs pour lesquels plus de 100 millions d'euros manquent. Cette situation met les Régions en porte à faux vis à vis de la profession agricole car elles n'ont pas la capacité en tant qu'autorité de gestion à leur apporter des réponses puisque ces dispositifs relèvent du cadre national voulu par l'Etat. L'absence de réponse de l'Etat est donc particulièrement problématique d'autant plus qu'elle est également en contradiction totale avec les engagements du Président de la République en faveur des filières d'élevage et du développement de l'agriculture biologique encore rappelés très récemment.
- Les Régions s'inquiètent enfin du devenir des crédits de l'Etat cofinçant actuellement le dispositif des prêts bonifiés à l'installation en agriculture. Sur ce sujet, je tiens à rappeler que si le principe de faire évoluer ce dispositif ne pose pas de problème, les Régions attendent d'être étroitement associées à l'élaboration d'un dispositif de remplacement et attendent que leur demande de disposer d'une marge de manœuvre relative dans ce dispositif soit satisfaite.

Dans un contexte de crise de l'élevage et de conditions climatiques particulièrement défavorables, ce sont aujourd'hui l'ensemble des filières agricoles françaises qui se retrouvent en grandes difficultés. A l'heure où la proportion d'exploitations agricoles au bord du dépôt de bilan atteint un niveau inédit, la situation de blocage dans laquelle se trouve le FEADER ne peut plus durer. Elle met clairement en péril de nombreuses exploitations agricoles et menace le développement des territoires ruraux alors que ces derniers constituent une des priorités d'action du Président de la République et de votre gouvernement. Elle place par conséquent les Régions dans une situation absolument intenable politiquement.

Dans cette configuration, les Présidents de Région vous demandent de bien vouloir prendre toutes les mesures indispensables et donner toutes les instructions nécessaires au déblocage, dans les meilleurs délais, de cette situation totalement inacceptable. Ils considèrent qu'ils ne sauraient être tenus politiquement et financièrement responsables des manquements du Ministère de l'Agriculture et de l'ASP.

De même, les Présidents de Région attendent de la part des services du Ministère de l'Agriculture et de l'ASP des modalités de concertation et de travail tant au niveau régional que national, pour la période 2014-2020 et la préparation de l'après 2020, conformes aux engagements que vous avez pris dans le cadre de la plateforme Etat/Régions.

Je me tiens bien évidemment avec M. Gilles Mergy -Délégué Général de notre association- à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire et échanger avec vous sur ce sujet lors d'une prochaine rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Je compte sur vous
Bien à vous
 Philippe RICHERT